

2026-2027

Extrait de l'Arrêté préfectoral : Dates ouvertures et fermetures Petit Gibier

Scannez-moi



Connectez vous sur le site de la Fédération

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/>



BÉCASSE

13 Septembre
20 Février

Lun / Mer / Sam / Dim
PMA : 2 oiseaux par jour
et par chasseur
maximum 30 oiseaux
par saison



CAILLE des BLÉS

Ouverture anticipée :
samedi 29 Août : tous les jours
du 13 Septembre
au 20 Février

Lun / Mer / Sam / Dim



FAISAN

du 13 Septembre
au 31 Janvier

Lun / Mer / Sam / Dim



Se référer
à l'arrêté préfectoral
et à votre règlement intérieur
pour chaque espèce

LIEVRE

du 27 Septembre
au 13 Décembre
Lun / Mer / Sam / Dim

PMA voir liste des communes
en plan de chasse



Uniquement

Pigeon ramier
(Palombe)

du 11 au 20 Février

Tous les jours
Poste fixe matérialisé main
de l'homme, tir au posé
avec appelant vivant
ou artificiel

Toutes GRIVES
Tous PIGEONS
et MERLE NOIR

du 13 Septembre
au 10 Février

Lun/mer/sam/dim - sans condition

Mar/jeu/ven
poste fixe matérialisé
main de l'homme



BECS DROITS

du 13 Septembre
au 28 Février

Lun / Mer / Sam / Dim - sans condition

Mar / Jeu / Ven
A poste fixe ou sous affût
matérialisé
de main d'homme



CANARDS

Ouverture anticipée
21 Août : tous les jours
à moins de 30 mètres de la nappe d'eau

du 13 Septembre
à l'exception du canard chipeau (15/09)
au 30 Janvier

Lun / Mer / Sam / Dim :
sans condition

Mar / Jeu / Ven : que sur les marais
non asséchés, etc...

Se référer à l'arrêté ministériel gibier d'eau



Uniquement

Grives
du 11 au 20 Février

Tous les jours
Poste fixe matérialisé
main de l'homme
(cf arrêté ministériel)



PERDRIX
ROUGE ET GRISE
du 13 Septembre
au 31 décembre

Lun / Mer / Sam / Dim



LAPIN

du 13 Septembre
au 31 Janvier

Lun / Mer / Sam / Dim



BÉCASSINES

Sourdes et Marais

du 13 Septembre
au 31 Janvier

Lun / Mer / Sam / Dim :
sans condition

Mar / Jeu / Ven : que sur les marais
non asséchés, etc...

Se référer à l'arrêté ministériel gibier d'eau

